

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 juillet 2021

### Une première communauté professionnelle territoriale de santé dans l'Yonne

**Une première communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est constituée dans le département de l'Yonne. Le contrat de partenariat a été signé le 19 juillet, à Auxerre, entre l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie et le Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé (GIPS).**

Les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) regroupent les professionnels d'un même territoire désireux de s'organiser autour d'un projet de santé. Deux objectifs : permettre aux professionnels de santé de trouver la bonne organisation en fonction des besoins de la population de leur territoire, et améliorer leurs conditions d'exercice.

#### **Près de 60 000 habitants**

La CPTS GIPS (Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé) couvre les communautés de communes du Serein ; Avallon-Vézelay-Morvan ; Le Tonnerrois en Bourgogne ; et Chablis, Village et Terroirs, au service de près de 60 000 habitants. Ce territoire est doté de 2 établissements hospitaliers, l'un à Avallon et l'autre à Tonnerre, qui constituent une ressource pour la population et les professionnels de santé.

Sa création, actée ce 19 juillet, à Auxerre, vise à infléchir les constats suivants : l'accès à un médecin est plus difficile pour une personne domiciliée sur l'une des 4 communautés de communes concernées qu'il ne l'est pour la population à l'échelle nationale ; la part de population sans soin est importante et l'espérance de vie plus faible, les maladies cardiovasculaires et les cancers étant les principales causes de décès sur le territoire.

#### **Une dynamique collective déjà engagée**

Au sein du territoire de cette nouvelle communauté, la dynamique partenariale existe déjà grâce aux deux contrats locaux de santé (CLS) de l'Avallonnais et du Tonnerrois.

Au total, près de 200 professionnels de santé sont concernés par le projet : médecins généralistes et spécialistes, infirmiers libéraux et ASALEE, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, diététiciens, psychologues, podologues, biologistes, etc.

#### **Contacts presse**

Lauranne Cournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : [lauranne.cournault@ars.sante.fr](mailto:lauranne.cournault@ars.sante.fr)

Chloé Tainturier  
Tél : 07 64 26 32 90  
Mél : [chloe.tainturier@ars.sante.fr](mailto:chloe.tainturier@ars.sante.fr)

Le projet de la CPTS se fonde sur un plan d'action autour de thématiques répondant aux problématiques du territoire :

- améliorer l'accès aux soins , la qualité et la pertinence des soins,
- organiser des parcours pluri professionnels autour du patient,
- développer des actions territoriales de prévention,
- accompagner les professionnels de santé,
- participer à l'organisation de l'offre de soins en période de crise sanitaire.

### **Un maillage qui couvre de plus en plus de territoires**

Cette nouvelle CPTS vient rejoindre les 5 CPTS d'ores et déjà été constituées en Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant de couvrir progressivement l'ensemble du territoire régional d'organisations de ce type.

#### **Contacts presse**

Lauranne Courmault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : [lauranne.cournault@ars.sante.fr](mailto:lauranne.cournault@ars.sante.fr)

Chloé Tainturier  
Tél : 07 64 26 32 90  
Mél : [chloe.tainturier@ars.sante.fr](mailto:chloe.tainturier@ars.sante.fr)